



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 62389

Texte de la question

M. Alain Joyandet appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer sur l'évolution du nombre d'inspecteurs du permis de conduire dans le département de la Haute-Saône depuis 2003. En effet, malgré une augmentation globale de postes au niveau national, notre département n'a pas encore pu bénéficier d'une augmentation du nombre d'examineurs. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il est possible à la Haute-Saône d'obtenir des postes supplémentaires d'inspecteurs afin d'améliorer les conditions de passage de l'examen.

Texte de la réponse

Sur le plan national, tout d'abord, concernant l'effectif global du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, il convient de préciser qu'un total de 425 postes supplémentaires ont déjà été créés entre 2000 et 2005 afin d'améliorer les conditions de passage de l'examen du permis de conduire et de répondre aux dispositions de la directive n° 91/439/CEE du 29 juillet 1991 augmentant la durée de l'examen. Depuis 2000, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a ainsi augmenté de 49 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État, permettant de réduire les délais de présentation aux examens du permis de conduire. Trente nouveaux postes sont également prévus au budget du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer pour 2006. Il convient de souligner que le département de la Haute-Saône a bénéficié d'une ouverture de poste en 2003 en raison du passage de la durée de l'examen de la catégorie B à 35 minutes au 2 février 2004. Cet effectif semble satisfaisant pour assurer un bon fonctionnement du service des examens du permis de conduire dans ce département.

Données clés

Auteur : [M. Alain Joyandet](#)

Circonscription : Haute-Saône (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62389

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : équipement

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 avril 2005, page 3632

Réponse publiée le : 27 décembre 2005, page 12155